



# Honoraires forfaitaires

Module 2 – Catégorie  
d'affaires et accusations

# Modules de formation sur honoraires forfaitaires

- Module 1 – Introduction
- Module 2 – Catégorie d'affaires et accusations
- Module 3 – Honoraires forfaitaires : règles
- Module 4 – Honoraires forfaitaires : processus
- Module 5 – Honoraires forfaitaires : *Aide juridique en ligne*



Honoraires forfaitaires : Catégories  
d'affaires et accusations

# Module 2 – Catégorie d'affaires et accusations

## Module 1

- Donne un bref aperçu du programme d'honoraires forfaitaires et de son histoire, en explique les avantages et le fonctionnement dans son ensemble



## Module 2

- Fournit des détails sur les types d'affaires (comme les déclarations sommaires de culpabilité de type 1) et les catégories d'accusations (comme vol de moins de) inclus à la deuxième étape des honoraires forfaitaires
- Discute également les affaires et les accusations qui sont exclues
- Définit les types d'honoraires forfaitaires (comme le plaidoyer de culpabilité) et indique ce qui est compris dans chaque type (comme la préparation)

Honoraires forfaitaires : Catégories d'affaires et accusations



# Catégories d'affaires et de procédures

Categories		Exemples d'accusations*
Procédure sommaire I	Comprend toutes les infractions provinciales et fédérales (sauf les infractions relevant de la CCC) où la Couronne a choisi de procéder par voie sommaire et où la peine est inférieure à six mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voies de fait</li> <li>▪ Vol de moins de</li> <li>▪ Faux, infraction en matière de carte de crédit</li> <li>▪ Infractions mineures en matière d'armes</li> </ul>
Procédure sommaire II	Comprend toutes les infractions où la Couronne a choisi de procéder par voie sommaire et où la peine est supérieure à six mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voies de fait causant des lésions corporelles ou voies de fait armées</li> <li>▪ Proférer des menaces de causer la mort ou des lésions corporelles</li> <li>▪ Défaut de se conformer à une ordonnance de probation</li> <li>▪ Cruauté envers les animaux</li> </ul>
Actes criminels	Comprend toutes les infractions (sauf celles exclues) où la Couronne a choisi de procéder par voie de mise en accusation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voies de fait graves</li> <li>▪ Vol de plus de</li> <li>▪ Trafic d'armes</li> <li>▪ Infractions en matière de jeu</li> </ul>
Exclusions	<p>Comprend les accusations criminelles très graves ou les infractions comme le meurtre, les infractions liées au terrorisme, etc. .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• payées au tarif horaire; ne font pas partie du programme d'honoraires forfaitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meurtre au premier ou second degré</li> <li>▪ Enlèvement</li> <li>▪ Infractions liées à la pornographie juvénile</li> <li>▪ Incendie criminel</li> </ul>
	Certaines affaires et procédures sont exclues du programme d'honoraires forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Affaires relevant de la LSJPA</li> <li>▪ Affaires relevant de la GCM ou du TCC</li> <li>▪ Examens de déni de justice</li> <li>▪ Appels</li> </ul>

\*La liste complète se trouve dans le Manuel du Tarif et de la facturation

**Honoraires forfaitaires : Catégories d'affaires et accusations**



# Tableau des honoraires forfaitaires

- La catégorie de l'accusation détermine le type d'honoraires qui sera versé pour les accusations de ces quatre catégories :

Honoraires forfaitaires	Tarif horaire
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Procédure sommaire I</li><li>▪ Procédure sommaire II</li><li>▪ Acte criminel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Accusations exclues et procédures exclues</li><li>▪ Enquêtes préliminaires et procès</li></ul>

# Tableau des honoraires forfaitaires

Procédure sommaire I et II et actes criminels (Honoraires forfaitaires disponibles)		Ce qui est inclus / quand se fera le paiement
Bloc relatif au règlement	Plaidoyer de culpabilité	▪ Les honoraires comprennent la préparation, la présence, etc. lorsque l'affaire est résolue par un plaidoyer de culpabilité à une ou à toutes les accusations avant que l'affaire ne soit inscrite au rôle pour procès
	Suspension/ Retrait	▪ Les honoraires comprennent la préparation, la présence, etc. lorsque l'affaire est résolue par le retrait d'une ou de toutes les accusations avant que l'affaire ne soit inscrite au rôle pour procès

\*Les honoraires du bloc relatif au règlement peuvent être combinés à ceux des blocs ordinaires, autorisés ou relatifs aux clients vulnérables

Honoraires forfaitaires : Catégories  
d'affaires et accusations

# Tableau des honoraires forfaitaires

Procédure sommaire I et II et actes criminels (Honoraires forfaitaires disponibles)		Quand se fera le paiement
Blocs ordinaires et autorisés	Enquête sur le cautionnement	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pour la préparation et la présence à une enquête sur le cautionnement terminée</li><li>▪ Une fois par certificat, sauf dans les mesures prévues par le Manuel du tarif et de la facturation actuel</li></ul>
	Requête fondée sur la Charte	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pour la préparation du matériel si la défense ou la Couronne dépose une demande en vertu de la Charte</li><li>▪ Une fois par certificat, sauf dans les mesures prévues par le Manuel du tarif et de la facturation actuel</li></ul>
	Conférence préparatoire avec juge	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pour la préparation et la présence à une conférence préparatoire avec juge</li><li>▪ Une fois par certificat, sauf dans les mesures prévues par le Manuel du tarif et de la facturation actuel</li></ul>
	Révision de la détention	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pour la préparation et la présence à une révision de la détention</li><li>▪ Une fois par certificat, sauf dans les mesures prévues par le Manuel du tarif et de la facturation actuel</li><li>▪ Autorisation préalable du bureau de district requise</li></ul>

Honoraires forfaitaires : Catégories d'affaires et accusations

# Tableau des honoraires forfaitaires

## Procédure sommaire I et II et actes criminels (Honoraires forfaitaires disponibles)

## Quand se fera le paiement

Blocs relatifs  
aux clients  
vulnérables

Honoraires pour  
affaires associées à  
la santé mentale

- À payer si:
  - Un avocat a été nommé en vertu de l'article 85
  - Le client a déjà un certificat en matière relevant de la section 85, CCC ou COE
  - Le client comparaît devant le tribunal de santé mentale
  - Le client est en traitement en vertu d'une ordonnance de traitement
  - La Couronne a signé une formule 48
  - Audience sur l'aptitude à subir un procès (contestée)
- Une fois par certificat
- Le bureau de district peut accorder des autorisations qui n'ont pas été demandées lors de la demande de certificat initiale

---

Honoraires pour  
affaires «Gladue»

- Avocats inscrits à la liste Gladue
- Une fois par certificat, sauf dans les mesures prévues par le Manuel du tarif et de la facturation actuel

Honoraires forfaitaires : Catégories  
d'affaires et accusations